

Remboursement selon nouvelle nomenclature

Vitamine D :

Remboursée en cas de :

- suspicion de rachitisme
- suspicion d'ostéomalacie
- patient transplanté rénal depuis plus de 3 mois
- chirurgie bariatrique (avant et après intervention)
- évaluation et prise en charge des personnes âgées sujettes aux chutes répétées
- respect des résumés des caractéristiques du produit (RCP) des médicaments préconisant la réalisation du dosage de la vitamine D

En dehors de ces situations, l'analyse est facturée 15€, sauf si refus du patient

Urée :

Remboursée en cas de :

- prescription faite par néphrologue, cancérologue, urologue, gastroentérologue
- insuffisance rénale aiguë
- évaluation nutritionnelle dans le cadre d'une insuffisance rénale chronique
- patient dialysé
- urée prescrite seule sans créatinine

En dehors de ces situations, l'analyse est facturée 5€, sauf si refus du patient

En l'absence d'information sur la prescription ou sur la fiche suiveuse, et étant dans l'incapacité de contacter chaque patient, les analyses ne seront pas réalisées.

Micro-albumine urinaire :

Remboursée en cas de :

- diabète
- hypertension artérielle
- maladie rénale chronique
- prise de médicaments néphrotoxiques

En dehors de ces situations, la recherche d'une protéinurie sera réalisée. Merci de nous indiquer le contexte clinique.

Merci pour votre collaboration